



Règlement intérieur mis à jour

publié le 20/11/2019 - mis à jour le 25/03/2021

Le règlement intérieur intègre entre autre la loi La loi n° 2018-698 du 3 août 2018 relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques pose le principe de l'interdiction d'utilisation dans le collège et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur, pour les élèves.

Document joint

 [Règlement intérieur mis à jour](#) (PDF de 87.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**